

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

8249865

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 29/11/2022 Retour Préfecture : 29/11/2022

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

22_11_10_0354	MODIFICATION DES AP/CP	C.C DU 10/11/2022
---------------	------------------------	----------------------

Le **jeudi 10 novembre 2022**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué le **vendredi 28 octobre 2022**, s'est tenu au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean PAPADOPULO, Président.

70membres du conseil en exercice.

Ont participé aux votes :

49 Conseillers communautaires présents: ACCETTOLA Hélène – AYDIN Michaël – BACCAM Marguerite – BACCONNIER Michel – BELIME Gaëlle – BERGER Alain - BERTOLA-BOUDINAUD Graziella – BETON Christian – BOCHARD Jean-Jacques – BORGHI Roland – BOUCHET Lucas – CHAUMONT-PUILLET Anne – CHRIQUI Vincent – CICALA David – DEBES Céline – DI SANTO Laurent – DIAS Olivier - DURET Isabelle – DUSSERT Marie-Thérèse – FAYET Michel – GAGET Christine – GAGET Mathieu – GAUDE Daniel – GIRARD Jean-Pierre – GIRAUD Denis – GUETAT Christian – JACQUEMOND Nathalie - KOPFERSCHMITT Carine – LEPRETRE Aurélien – LIGONNET Andrée - LORIOT-CARNIS Maryse – MARGIER Patrick – MARTI Patrick – MARY Alain – MICHALLET Damien - NICOLE-WILLIAMS Patrick – PAPADOPULO Jean – PARDAL Jean-Claude – PENOT Danielle – PERRARD Damien – RENARD Isabelle – ROY Nadine – SADIN Christine – SAGIROGLU Aïcha – SUCHET Noël – TISSERAND Olivier – VERLAQUE Florence – VIAL Guillaume – WAJDA Daniel

16 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoirs : ALIAGA Alexandre donne pouvoir à BOUCHET Lucas – BADIN Pascale donne pouvoir à TISSERAND Olivier – BERGER Dominique donne pouvoir à BETON Christian – BLOND Priscilla donne pouvoir à BELIME Gaëlle - BOUISSET Sandrine donne pouvoir à DEBES Céline - DESFORGES Marie-Laure donne pouvoir à DUSSERT Marie-Thérèse – DURAND Fabien donne pouvoir à VERLAQUE Florence – GUSTO Nadiège donne pouvoir à DI SANTO Laurent – LASSAUSAIE Carole donne pouvoir à MARTI Patrick – LAVILLE Christophe donne pouvoir à CHAUMONT-PUILLET Anne – MAILLET Dorian donne pouvoir à LEPRETRE Aurélien – MARION Cyril donne pouvoir à BORGHI Roland – POUDEVIGNE Magaly donne pouvoir à GAGET Mathieu – RABUEL Guy donne pouvoir à GAUDE Daniel - SALMON Jean-Noël donne pouvoir à SAGIROGLU Aïcha – SIMON Catherine donne pouvoir à PAPADOPULO Jean

<u>5 Conseillers communautaires absents</u>: DENIS Christophe – JURADO Alain – LEGAY-BELLOD Gaël – NASSISI Ludovic – ROULOT Océane

Secrétaire de séance : FAYET Michel

Acte certifié exécutoire par

- Dépôt en Sous-préfecture le
- ➤ Publié le

Nomenclature

- 7. Finances locales
- ➤ 1. Decisions budgetaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil Communautaire approuvant les budgets primitif et supplémentaire, ainsi que les DM n°1 du budget général et des budgets annexes de la collectivité au titre de l'exercice 2022,

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Considérant Les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement relatifs notamment aux travaux à caractère pluriannuel.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme d'investissement donné. Un programme à caractère pluriannuel est constitué par une opération prévisionnelle ou un ensemble d'opérations de dépenses d'équipement se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la communauté d'agglomération.

Le vote de l'autorisation de programme qui est une décision budgétaire est de la compétence du conseil communautaire.

Le vote de l'Autorisation de Programme (AP) est accompagné d'une répartition prévisionnelle par exercice des Crédits de Paiement (CP). En effet, les crédits de paiement votés chaque année constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes. Cette procédure dite « AP/CP » traduit budgétairement le caractère pluriannuel d'un projet et permet de limiter les restes à réaliser en fin d'exercice.

L'équilibre annuel budgétaire s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement inscrits au Budget.

Chaque année le projet de budget est accompagné d'une situation du 1er janvier de l'exercice considéré des autorisations de programmes votées antérieurement et de l'état de consommation des crédits correspondants. De même, au moment du vote du compte administratif, une annexe supplémentaire comporte la situation, arrêtée au 31 décembre de l'année, des autorisations de programme et leurs crédits de paiement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

OUI l'exposé du rapporteur, Après en avoir délibéré et voté (Approuvé à l'unanimité)

DECIDE

➤ **D'APPROUV ER** la modification des autorisations de programme suivantes, afin de prendre en compte les modifications des crédits de paiement 2022 :

Budget annexe ASS	APRASS0019 Construction Méthaniseur STEP Traffayère		
	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2017	16 440,00	_
	2018	120 267,25	-
	2019	404 299,94	-
	2020	149 380,08	-
	2021	88 024,99	-
	2022	2 300 000,00	- 24 000,00
	2023	11 187 588,49	-
	2024	181 756,50	24 000,00
	TOTAL AP	14 447 757,25	14 447 757,25

Budget annexe ASS	APRASS0024 Compostage des boues traitement des odeurs		
	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2019	83 116,17	-
	2020	761 485,06	-
	2021	106 627,99	-
	2022	170 780,78	24 000,00
	2023		-
	TOTAL AP	1 122 010,00	1 146 010,00

Budget Principal	APRCULT002 Nouveau conservatoire (H. BERLIOZ)		
	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2017	31 172,21	-
	2018	199 984,54	-
	2019	1 200 000,00	-
	2020	600 000,00	-
	2021	1 040 000,00	-
	2022	8 500 000,00	- 4 500 000,00
	2023	4 622 907,00	-
	2024	5 049 553,00	-
	2025	1 290 553,00	4 500 000,00
	TOTAL AP	22 534 169,75	22 534 169,75

Budget Principal	APRSPOR001 MILLIAT)	Équipement nautique secteur Est (piscine Alice	
	Année de CP	Montant actuel	Montant demandé
	2017	60 000,00	-
	2018	790 000,00	-
	2019	2 500 000,00	-
	2020	4 000 000,00	-
	2021	2 855 896,17	-
	2022	3 409 457,00	340 000,00
	2023		-
	TOTAL AP	13 615 353,17	13 955 353,717

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, un Vice-Président, à signer, au nom et pour le compte de la CAPI, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Président

Jean PAPADOPULO